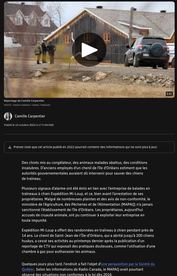
Crauauté animale à l'île d'Orléans : le MAPAQ n'a pas sévi

D'un employé d'Expédition Mi-Loup dénoncent des situations de négligence et d'abus envers les animaux de la ferme.



Reportage de Camille Carpentier
Photo : Radio-Canada / Camille Carpentier

Camille Carpentier
Publié le 10 octobre 2022 à 17 h 04 HAE

Prenez note que cet article publié en 2022 pourrait contenir des informations qui ne sont plus à jour.

Des chutes mis au compétiteur. Des animaux malades abattus, des conditions insalubres. D'anciens employés expliquent à CBC Île-d'Orléans exitment que les autorités gouvernementales auraient été informées pour sauver des chevaux et la pratique.

Plusieurs signaux d'alarme ont été émis en lien avec l'entreprise de balades en chevaux L'Île d'expédition Mi-Loup, et ce, bien avant l'annonce de son fermeture définitive, en juillet dernier. Des employés, des clients et des membres de l'opposition, dont la députée de Montmorency, Jean Boulet, ont sonné l'alarme. Ils ont dénoncé la négligence et la cruauté animale, et ce continue à exprimer leur inquiétude à l'égard de la situation.

Expédition Mi-Loup a offert des excursions en traîneau à chien pendant près de 20 ans sur l'île d'Orléans. Elle a également offert des balades en chevaux. Plusieurs facteurs, y compris des problèmes de santé, ont poussé la propriétaire à mettre fin à ses activités commerciales pratiquer définitivement, comme l'a annoncé la propriétaire à son personnel à la fin de 2021.

Quelques jours plus tard, l'entreprise a fait l'objet d'une dénonciation par la Société de la protection des animaux de l'Île d'Orléans (SPAIO). Le MAPAQ aurait également observé des situations non conformes à la loi dès 2019.

Les propriétaires, Élizabeth Lachez et Antoine Simard, ont été entrées au début du mois de septembre au terme d'une enquête policière de plusieurs mois. Ils sont notamment accusés d'avoir volontairement fait, blessé, entraîné ou provoqué des animaux. Ils pourraient aussi négliger de fournir le nourriture, l'eau, l'abri et les soins convenables à un animal.



Édouard Fortin à gauche, Antoine Simard au centre et Élizabeth Lachez à droite, accusés d'avoir causé ou permis la souffrance d'animaux.
Photo : Facebook

Un autre homme, Édouard Parent, fait face aux mêmes accusations. Celui-ci a travaillé à la ferme pendant plusieurs années, selon des informations.

Par la voie de leurs avocats respectifs, les trois accusés ont refusé de commenter cette nouvelle. Le dossier sera de retour en cour le 19 novembre.

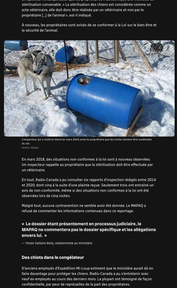
Premiers signaux d'alarme

Des documents obtenus grâce à la Loi sur l'accès à l'information indiquent que plusieurs inquiétudes ont été effectuées chez Expédition Mi-Loup, notamment à la suite de plaintes.

Une plainte, datée d'avril 2021, associe les premiers signaux d'alarme.

« Aucune prise en charge vétérinaire. Des animaux blessés et personne n'est apte à les soigner correctement. Ceux qui ne peuvent plus courir sont tués à coups de carabine qui sont identifiés "mouches". Seuls quelques chiens sont gardés, les autres sont tués. »

— Extrait d'une plainte



Un employé d'Expédition Mi-Loup a déclaré avoir abattu plusieurs chevaux, notamment celui-ci, à coup tuer à la gorge par de .300 chevy.
Photo : Radio-Canada

Quelques jours plus tard, un inspecteur se rend sur les lieux. Il n'observe rien d'anormal, selon des résultats obtenus. Il remarque toutefois que la propriétaire fait affaire avec un vétérinaire pour les animaux « d'un certain âge ». Il ajoute qu'il n'a pas vu d'animaux blessés.

Des manquements récurrents

Certaines plaintes ont toutefois entraîné le MAPAQ à dénoncer des avis de non-conformité au cours de la visite de la ferme et la sécurité de l'animal. C'est ce qu'il est le protection santé des animaux.



Un des avis de non-conformité émis par le MAPAQ à la suite d'une visite d'inspection de l'entreprise Expédition Mi-Loup.
Photo : Radio-Canada

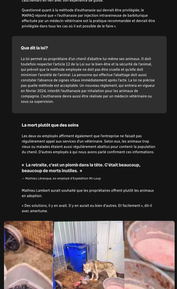
Par exemple, lors d'une visite datée de mars 2019, un inspecteur du MAPAQ constate des poussins morts-nés et des malformations. Il note que les méthodes d'euthanasie employée — un concassé par a coffe déclarée sur la demande de permis — sont en désuétude de nature.

L'inspecteur constate aussi que le broyeur servant à préparer la nourriture des chiens est défectueux. Il note également que les chiens ont accès à de l'eau non potable, et qu'ils sont exclus de se conformer aux articles de la loi. « Il affirme qu'il a faire, la ministre prendra les mesures qui s'imposent », est-il précisé.

Au mois d'octobre suivant, une nouvelle inspection est effectuée. Dans son rapport, l'inspecteur mentre à nouveau que « la présidente d'euthanasie doit correspondre à celle décrite lors de la demande de permis ».

L'inspecteur remarque aussi que les propriétaires n'utilisent pas une méthode de distribution convenable. « La distribution des chiens est considérée comme une aide-vétérinaire, elle doit donc être réalisée par un vétérinaire et non par le propriétaire », de l'animal « est à l'intérieur ».

À nouveau, les propriétaires sont avisés de se conformer à la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal.



L'inspecteur du MAPAQ a constaté à plusieurs reprises que la ferme ne disposait pas d'un vétérinaire de soi.
Photo : Radio-Canada

En mars 2018, des situations non-conformes à la loi sont à nouveau observées. Un inspecteur rapporte sa propriétaire que la distribution doit être effectuée par un vétérinaire.

En tout, Radio-Canada a pu consulter six rapports d'inspection rédigés entre 2014 et 2020, dont cinq à la suite d'une plainte reçue. Seulement trois ont révélé un avis de non-conformité, même si des situations non conformes à la loi ont été observées lors de cinq visites.

Malgré tout, aucune contravention ne semble avoir été donnée. Le MAPAQ a refusé de commenter les informations contenues dans ces rapports d'inspection.

« Le dossier était présentement en processus judiciaire, le MAPAQ ne commentera pas le dossier spécifique et les allégations envers lui. »

— Propos tenus par le MAPAQ, recueillis par ce microdata

Des clients dans le compétiteur

D'anciens employés d'Expédition Mi-Loup estiment que le ministère aurait dû en faire davantage pour protéger les chevaux. Plusieurs parlent de « témoins » avec des clients qui auraient été témoins de scènes de violence. Ils disent notamment confidentielle, par peur de représailles de la part de la propriétaire.

Deux d'entre eux nous ont affirmé ne pas avoir été témoins de situations d'abus envers les animaux durant leur séjour.

Les deux sont toutefois revenus sur leurs propos lors d'une entrevue avec Radio-Canada. Ils affirment avoir été témoins de violence à l'égard des chevaux. Deux d'entre eux ont accepté de témoigner à visage découvert. Nous les avons rencontrés en mai dernier.



Mathieu Lambert et Mathieu Lévesque en travaille comme guides chez Expédition Mi-Loup pendant trois et quatre saisons, respectivement.
Photo : Radio-Canada / Camille Carpentier

Mathieu Lévesque et Mathieu Lambert ont travaillé comme guides chez Expédition Mi-Loup pendant respectivement trois et quatre saisons. Ils s'avouent aucune expérience dans le domaine du chien de traîneau auparavant. De leur propre aveu, ils ne font de travailler avec des animaux n'avaient pas été nommés en cauchemar.

De la variété infestée d'heures, ils savaient le travail pour les employés et les chiens, des animaux bruyants étaient d'une taille dans la tête, les deux se souviennent d'avoir été témoins de violence à l'égard des chiens. Ils ont notamment été témoins d'un coup de pied à l'arrêt grand en portant de chien non-donnée les à particulièrement bouleverse.

« Le contrôle des naissances, ça se faisait après la naissance. »

— Mathieu Lévesque, ex-employé d'Expédition Mi-Loup

Cinq scènes en employés confirment que très peu de mesures étaient mises en place chez Expédition Mi-Loup pour limiter la reproduction. De nombreux chiens ont été témoins, un refuge n'étaient pas toujours séparées des mâles et que ceux-ci n'étaient pas tous castrés. Résultat : des dizaines de portées auraient vu jour chaque année.



Selon Camille à la fin de l'automne 2021, alors que l'entreprise s'apprêtait à fermer ses portes, on est que environ négligemment abondance pour limiter la reproduction.
Photo : Radio-Canada / Camille Carpentier

Avec un chenil déjà surpeuplé, les chefs guides avaient la lourde responsabilité de faire disparaître le plupart des nouveau-nés. Des sources affirment que plusieurs animaux nouveaux étaient simplement placés au congélateur, où ils succombaient à une mort lente.

Des employés nous ont raconté qu'une certaine préférent atteigner la souffrance des chiens en « jouant le rôle ». Un geste de compassion en cachette, qui pouvait leur valoir des réprimandes de la part de la propriétaire.

« Personnellement, je détestais ça. Je trouvais des chiens extrêmement peut ne pas le faire », dit quant à lui Mathieu Lambert, qui affirme faire toujours des cauchemars en lien avec ses expériences à la ferme.

Questionné quant à la méthode d'euthanasie qui devrait être privilégiée, le MAPAQ a répondu que « la méthode d'euthanasie doit être choisie de manière efficace [sic] pour « entraîner rapidement une perte de conscience suivie de la mort ». Elle devrait également être choisie de manière à causer le moins de douleur et de détresse possible à l'animal ». Il ajoute que « la méthode choisie devrait également être une méthode qui entraîne des effets [sic] pour l'animal ».

Que dit la loi ?

La loi permet au propriétaire d'un chenil d'abattre lui-même ses animaux. D'où l'absence de présence de vétérinaire à la ferme. Mais dès qu'il y a négligence, c'est qui prévoit que la méthode employée ne doit pas être cruelle et qu'elle doit minimiser l'anxiété de l'animal. La présence d'un vétérinaire n'est pas obligatoire, mais elle est fortement conseillée. Le MAPAQ a d'ailleurs confirmé à Radio-Canada que la présence d'un vétérinaire est exigée lors de la demande de permis.

Questionné quant à la méthode d'euthanasie qui devrait être privilégiée, le MAPAQ a répondu que « la méthode d'euthanasie doit être choisie de manière efficace [sic] pour « entraîner rapidement une perte de conscience suivie de la mort ». Elle devrait également être choisie de manière à causer le moins de douleur et de détresse possible à l'animal ». Il ajoute que « la méthode choisie devrait également être une méthode qui entraîne des effets [sic] pour l'animal ».

La mort plutôt que des soins

Les deux ex-employés affirment également que l'entreprise ne faisait pas systématiquement appel à un vétérinaire. Ils disent que la propriétaire a refusé à plusieurs reprises d'avoir accès à des traitements adéquats pour certains animaux blessés ou malades. Ils affirment avoir été témoins de scènes qui leur ont profondément marqué.

« La ménière, c'est un plomb dans la tête. C'était beaucoup, beaucoup de mots inutiles. »

— Mathieu Lévesque, ex-employé d'Expédition Mi-Loup

Mathieu Lambert aurait souhaité que les propriétaires offrent plutôt les animaux en adoption.

« Des solutions, il y en avait. Il y en aurait eu bien d'autres. Et facilement », dit-il avec amertume.

Une silhouette est montée sur une barrière de la ferme de la propriétaire des chevaux pour tenter de voir à l'intérieur.
Photo : Radio-Canada / Camille Carpentier

Ces ex-employés estiment que le MAPAQ, qui a la responsabilité d'appliquer la loi, n'en a pas fait assez pour protéger les chiens de traîneau.

« Il y a un manque de volonté. On dirait que la loi n'accorde pas bien à chien de traîneau, ou que tout le monde n'en bat les couilles. »

— Mathieu Lévesque, ex-employé d'Expédition Mi-Loup

Une loi avec peu de mordant

Les associations de protection des animaux estiment elles aussi que le ministère en sévit que trop rarement contre les propriétaires d'animaux qui dérogent à la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal, entrée en vigueur en décembre 2015.

« Le MAPAQ est encore pour avoir une application très conservatrice, vers la prévention », dit la conférence Amélie Plante, porte-parole de la Société pour la vaincre la cruauté International Canada.

Selon elle, la ministère ne compte pas suffisamment d'inspecteurs dans ses rangs et est n'osent a agir lorsqu'une activité commerciale est en jeu.

Amélie Plante est responsable de la campagne de la Société pour la vaincre la cruauté International Canada et à travaillé l'application de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal.
Photo : Radio-Canada

« Le MAPAQ a beaucoup de pouvoirs en vertu de la loi provinciale, souligne-t-elle. Il peut mettre des rapports d'infraction, des amendes, il peut fermer des fermes, les saisir. Il y a vraiment plusieurs mécanismes qui sont prévus dans la loi. Malheureusement, on n'en voit pas vraiment l'usage. Il arrive que ce soit la Société qui intervienne à notre question à la place. »

Le ministère n'a pu souhaité commenter le dossier d'Expédition Mi-Loup.

Il précise toutefois qu'il compte qu'à 23 inspecteurs travaillent présentement pour l'ensemble. Entre avril 2021 et mars 2022, ceux-ci ont effectué 414 inspections dans des fermes de chiens de traîneau, soit un permis de garde de 50 chiens ou chats et plus, comme Expédition Mi-Loup.

Saisir pour protéger

Le MAPAQ a également mis en place un programme qui encourage des citoyens à dénoncer des situations d'abus envers les animaux. Depuis 2019, le programme Alerte Bien-être a permis de recevoir 1 200 signalements, dont 400 ont été jugés fondés.

Le ministère n'a pu souhaité commenter le dossier d'Expédition Mi-Loup.

Il précise toutefois qu'il compte qu'à 23 inspecteurs travaillent présentement pour l'ensemble. Entre avril 2021 et mars 2022, ceux-ci ont effectué 414 inspections dans des fermes de chiens de traîneau, soit un permis de garde de 50 chiens ou chats et plus, comme Expédition Mi-Loup.

Saisir pour protéger

Le MAPAQ a également mis en place un programme qui encourage des citoyens à dénoncer des situations d'abus envers les animaux. Depuis 2019, le programme Alerte Bien-être a permis de recevoir 1 200 signalements, dont 400 ont été jugés fondés.

« Même si ce chiots ne sont pas « vedu » vieux, c'était bestial. [On me disait] : "C'est des chiens, essaye tu n'auras pas par devoir" ". C'est pas des chiens, c'est des collègues », souffle-t-il.

« Dans certains cas, des accusations et condamnations ont finalement été obtenues au criminel, alors que le MAPAQ avait refusé l'autorisation de mettre en infraction sous la [loi]. »

— Extrait du rapport

Quant à Mathieu Lévesque et Mathieu Lambert, ils souhaitent un changement de mentalité. Mathieu Lambert se soutient encore des rares dossiers qui ont trouvé la mort prématurément. Il souhaite que la vie des animaux et plus de valeur pour la société québécoise.

« Même si ce n'est pas des humains, ils ont des sentiments. Ils souhaitent un changement de mentalité. Mathieu Lambert se soutient encore des rares dossiers qui ont trouvé la mort prématurément. Il souhaite que la vie des animaux et plus de valeur pour la société québécoise.